



AVIS

(Conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population que les ordonnances de police suivantes ont été votées par le Collège communal en date du **25 mars 2021**.

- **Ordonnance de police – Aménagement des voiries d'accès du parking P + R – Boulevard du Brabant Wallon/RN 4 – Pose d'éclairage public et glissière de sécurité - Correction**
- **Ordonnance de police – Travaux au passage à niveau n°48 rue de Franquénies**

Le texte de ces ordonnances peut être consulté par le public, à l'Hôtel de Police, rue du Monument 54, 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, du lundi au vendredi de 8 à 12 heures et de 13 à 16 heures, à partir du **01 avril 2021**.

Fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve le **25 mars 2021**.

Le Directeur général,


G. Lempereur



La Bourgmestre,


J. Chantry